

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES
TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE PERCÉ



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ CONJOINT : Entente intervenue entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Percé (CSN) et la Ville de Percé

Percé, le 11 avril 2024 – Dans l'intérêt des parties, à la suite du dépôt de la plainte déposée par le syndicat en vertu de l'article 12 du Code du travail, soit une plainte d'entrave et ingérence, les parties sont parvenues à une entente.

Cette entente prévoit un engagement au respect des obligations prévues au Code du travail, notamment l'article 12, et ce sans admission de part et d'autre des parties.

Les parties souhaitent favoriser les relations de travail et pensent que cette entente est un pas dans la bonne direction.

— 30 —

Source:

Ville de Percé
581-353-2024
direction@ville.perce.qc.ca